

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
08 avril 2026

DATE DE CONVOCATION  
02 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE  
10 avril 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 31

PROCURATION(S) 2

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **HUIT AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT  
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK, CADEIA, VINCENT, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM MARC et GUILLON.

**Était absent** : M. NDIAYE

**Avaient donné pouvoir** : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

Mme Fadilla BENAMARA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, MARQUE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

### Délibération n°10

#### URBANISME - ANCIEN GYMNASSE LÉO LAGRANGE – RACHAT DU TERRAIN - ACCORD

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal,

Dans le cadre du fond friche, la ville a cédé à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) le Gymnase Léo Lagrange, afin de permettre sa déconstruction.

Ce dispositif, financé par l'État, dans le cadre du Plan de Relance, vise à recycler les bâtiments inoccupés pour faire de nouvelles opérations d'aménagement dans les centres-urbains, en limitant ainsi la consommation d'espaces naturels et agricoles.

La convention signée le 10 mars 2025 prévoit la rétrocession à l'euro symbolique du terrain une fois les démolitions réalisées. Les travaux étant terminés, l'EPFN souhaite nous céder la parcelle cadastrée BZ 111 (1917m<sup>2</sup>). La vente se fera pour un ~~montant total TTC de CENT QUARANTE-CENTIMES~~ (188,40 €) comportant :

Accusé de réception en préfecture  
0247177426048-26-10-2026  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- Valeur foncière : 1.00 €
- Frais notariés : 156.00 €
- TVA sur prix total de 20% : 31.40 €

Le terrain libéré a permis l'aménagement d'un espace paysager comptant 70 places de parking pour accueillir les usagers du nouveau Complexe sportif Léo Lagrange.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le rachat de la parcelle cadastré BZ n°111 pour la somme de CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES (188.40 €)
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et à engager les frais associés ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à ce rachat sont inscrits au budget 2026

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

